

INTERNATIONAL

RDC: Matata Ponyo devant la Cour de cassation ?

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

Sur les réseaux sociaux, le document de février attribué au procureur de la Cour de cassation explique l'impossibilité légale de poursuivre Matata Ponyo en tant qu'ancien Premier ministre. Et d'insister sur l'incompétence de toutes les juridictions au regard de la Constitution. Guylain Nyembo Mbwezya, directeur de cabinet du président de la République, répond par communiqué et rétorque n'avoir jamais reçu ce courrier. La lettre qui circule sur les réseaux sociaux, écrit-il, ne porte visiblement pas de numéro de référence et, encore moins, de cachet de la présidence. Le coordonnateur de l'Acaj, Georges Kapiamba, affirme, lui, que la lettre qui circule sur les réseaux sociaux est un faux. Les journaux de Kinshasa affirment eux que le dossier de détournement d'argent par Augustin Matata Ponyo a déjà été transmis pour fixation à la Cour de cassation. Mais, pour l'heure, aucune date n'a été fixée. A noter que les élections des gouverneurs et des vice-gouverneurs ont eu lieu, vendredi dernier, dans les neuf provinces.

A noter que les élections des gouverneurs et des vice-gouverneurs ont eu lieu, vendredi dernier, dans les neuf provinces.

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE

12872 — Chef comptable + 10 ans d'exp. recherche emploi. 062 15 75 16/076 20 13 15

13557 — Centrafricaine cherche emploi ménagère 1/2jrnée. Tél: 077 44 93 04

13566 — Comptable/trésorier 8 ans d'expériences professionnelle recherche emploi. Tel : 062 89 17 58/074 54 91 38

13590 — JD CHERCHE EMPLOI NOUNOU MENAGERE LOGEE & NOURRIE. 060 14 74 51

AVIS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

OLA ENERGY GABON SA
FOURNITURE SERVICES DE GARDIENNAGE

1. La Société Ola Energy Gabon SA envisage de faire garder ses sites de Libreville, Port-Gentil et Ndjolé par une société de droit gabonais ayant toutes les autorisations légales et réglementaires pour exercer l'activité de gardiennage.

2. Le cahier des charges de l'appel d'offres est à retirer du lundi 9 Mai au lundi 16 Mai 2022, de 8h à 15h, au siège d'OLA ENERGY GABON sis au Bd Georges Pompidou - Louis, Immeuble OLA ENERGY contre paiement de la somme forfaitaire de cent mille (100.000) Francs CFA non remboursable.

3. Les sociétés intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures suivantes: de 8h00 à 15h00.

4. Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 30 Mai 2022 à 10h et porter expressément la mention « Gardiennage des sites OLA ENERGY GABON » :

A l'attention de Messieurs Jean Bernard MANGALA ou Jean Noël RENAMY

OLA ENERGY GABON SA
Boulevard Georges Pompidou- Louis
BP 145
Libreville
Tél: +21477295046
Courriel :
jean-bernard.mangala@olaenergy.com ou
Jean-noel.renamy@olaenergy.com

5. Une liste restreinte de trois à cinq sociétés, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et le choix de la société retenue se fera conformément aux Règles de procédure d'OLA ENERGY GABON SA. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une société n'implique aucune obligation d'OLA ENERGY GABON d'inclure cette société dans la liste restreinte. 13553

CABINET DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE Julien NKOGHE BEKALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis un certain temps des individus non identifiés et vraisemblablement malintentionnés font circuler sur les réseaux sociaux une prétendue interview présentant Monsieur le Premier Ministre Julien NKOGHE BEKALE comme un promoteur et un investisseur dans la cryptomonnaie.

Cette interview n'a jamais eu lieu. Le Premier Ministre Julien NKOGHE BEKALE n'est ni de près ni de loin concerné par la cryptomonnaie qui, du reste n'est pas reconnue par les autorités monétaires nationales et n'a pas cours légal au Gabon.

Cette interview qui circule est un montage de toute pièce réalisé par des personnes, aux desseins inavoués, qui ont créé des faux comptes et des faux profils au nom de l'ancien Premier Ministre.

En conséquence, de droit, le Premier Ministre Julien NKOGHE BEKALE décline toute responsabilité des agissements illicites de ces avatars arnaqueurs et invite officiellement les Gabonaises et Gabonais à ne pas se laisser abuser par ces arnaqueurs.

Le Conseil du Premier Ministre Julien NKOGHE BEKALE se réserve le droit d'ester en justice pour protéger sa réputation et son intégrité morale. 13578

LYCEE PAUL VALERY / BAS DE GUE GUE PROGRAMMES FRANÇAIS ET GABONAIS. TEST D'ENTREE EN 6è pour samedi 21/05/2022 à 7h30. DATE LIMITE INSCRIPTIONS AUX TESTS: 20/05/2022 à 14h30. POUR AUTRES NIVEAUX / SERIES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES : INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS DEJA EN COURS 13609

LYCEE JACQUES PREVERT

Cite-Damas

Tél: 011 74 64 74

PROGRAMME FRANCAIS
(de la 6ème en Terminale),

Les Inscriptions et Réinscriptions débuteront le:
Lundi 09 mai 2022

RENSEIGNEMENTS sur place du
Lundi au vendredi de 8H à 14H

13515

CNSS

Le Secrétaire Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) demande au Docteur NDONG EKOREZOCK Joël Simon, Pharmacien au Fonds d'Action Sanitaire et Sociale, absent de son poste de travail depuis le 17 février 2022, de bien vouloir se présenter au Secrétariat du Directeur des Ressources Humaines sis au 3ème étage de l'Immeuble Batavea dans un délai de 48 heures dès parution du présent communiqué.

Passé ce délai, l'intéressé s'expose à l'ouverture d'une procédure disciplinaire. 13547

AVIS DE DÉCÈS



Les clans Essangui d'Obout et d'Effak de Toulouville ont la profonde douleur d'annoncer le décès brutal de leur fille, nièce, tante, grand-mère ASSEKO Geneviève, survenu le 7 mai à minuit à la clinique SOS Médecins, des suites d'un arrêt cardiaque. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement. 13593



Axelle Claire, Franck Avenir, Léa Jocelyne et Quentin Prince ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère ASSEKO Geneviève, survenu le 7 mai 2022 à la clinique SOS Médecins, des suites d'un arrêt cardiaque. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 13594



L'agence Ndougou a la profonde douleur d'annoncer aux collègues, amis et connaissances le décès survenu le jeudi 05 mai 2022 au CHU d'Angondje de Madame BITANGA Babel épouse MATONGOMO des suite d'une maladie. 13588



Les Clans Maghambu, Moanda et Mitsimba informent aux parents, amis et connaissances, le décès de Madame IBINGA MOCKETOU Rosalie épouse MOUENGUI, (Maman ZO), survenu le 4/5/2022 à Meyang (Ntoum), des suites d'une courte maladie. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement. 13592